



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la défense

Question écrite n° 1833

Texte de la question

M. Jean-Claude Bureau s'inquiète auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, de la faiblesse de la France en matière de système antimissiles, et lui demande s'il pense développer les recherches et les programmes qui en découleront visant à la mise en place de ce type de matériels dans le système de défense nationale.

Texte de la réponse

La crise survenue dans les pays du golfe Persique et l'évolution de la situation internationale ont conduit à engager une réflexion sur la nécessité pour la France de mettre en place des moyens de défense antimissiles balistiques. Il faut rappeler que les systèmes sol/surface-air moyenne portée en cours de développement sont destinés à intercepter notamment des missiles tactiques tels que missiles de croisière et missiles antinavires. Ils posséderont de plus, dans leur version de base, une aptitude à intercepter des missiles balistiques de quelques centaines de kilomètres de portée. L'étude d'une extension de cette capacité antimissiles va être entreprise. Par ailleurs, face à la prolifération des missiles balistiques, il semble qu'émerge en Europe la conscience de la nécessité d'une capacité de défense adaptée, comme l'a montré le récent colloque organisé par l'assemblée de l'UEO à Rome. La dimension européenne d'un tel système de défense est bien évidemment prise en compte dans les études conduites actuellement. Cette importante question sera abordée dans le livre blanc sur la défense qui servira de base à la préparation de la prochaine loi de programmation militaire.

Données clés

Auteur : [M. Bureau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1833

Rubrique : Défense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1539

Réponse publiée le : 19 juillet 1993, page 2106